

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 29/03/2019
transmise le : 29/03/2019

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 8
Conseillers représentés : 4

Séance du : 3 avril 2019

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
M. LORENTZ, M. SCHNITZLER, M. LANG

Membres absents représentés :

Mme MOREL par M. GANGLOFF,
M. LEHMANN par Mme MULLER,
M. WICKER par M. LANG,
Mme WENDLING par M. SCHNITZLER

Secrétaire de séance : Geneviève ROTH

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne comme secrétaire de séance Geneviève ROTH.

2) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL adopte le procès-verbal du 7 février 2019 (11 voix pour et 1 abstention).

3) Compte de Gestion 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par le trésorier,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018,
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que les comptes de gestion de 2018 dressés par le trésorier, M. Pierre BARDON, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4) **Compte administratif 2018**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de l'adjoint au maire et après que le Maire ait quitté la salle de conseil, ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2018, en totale conformité avec le compte de gestion, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

	Dépenses	416.929,32 €
	Recettes	451.346,66 €
Résultat 2018	Excédent	34.417,34 €
Report 2017	Excédent	334.766,97 €
Part affecté à investissement 2018		- 2.121,80 €
	Résultat de fonctionnement excédent	367.062,51 €

Section d'Investissement

	Dépenses	135.836,87 €
	Recettes	48.312,93 €
Résultat 2018	Déficit	87.523,94 €
Report déficit investissement 2017		2.121,80 €
	Résultat d'investissement déficit	89.645,74 €
	Résultat de clôture 2018	277.416,77 €

5) **Affectation du résultat 2018**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats et décide l'affectation au budget primitif 2019 comme suit :

- Au compte 001 Investissement / dépenses : 89.645,74 €
- Au compte 1068 Investissement / recettes : 89.645,74 €
- Au compte 002 Fonctionnement / recettes : 277.416,77 €

6) **Taux d'imposition des 3 taxes pour 2019**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme suit :

TAXES	Taux 2018	Taux 2019
Taxe habitation	9,76 %	9,76 %
Taxe foncière (bâti)	12,71 %	12,71 %
Taxe foncière (non bâti)	51,87 %	51,87 %

7) Budget primitif 2019

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 713.481,77 €	Dépenses : 368.727,51 €
Recettes : 713.481,77 €	Recettes : 368.727,51 €

Total dépenses : 1.082.209,28 €

Total recettes : 1.082.209,28 €

8) VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation des entreprises a été faite pour les travaux de voirie concernant la rue Schluessel à Neugartheim, la rue Felsch devant la mairie et l'école, et les trottoirs de la rue de Dossenheim à Ittlenheim.

Il indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis ainsi qu'au choix de l'entreprise retenue après analyse des offres par le bureau d'études A.A.E.P.

L'entreprise RAUSCHER d'ADAMSWILLER a été retenue pour un montant total de 63.014,75 € HT décomposé comme suit :

Tranche ferme :

- Rue Schluessel : 30.263,00 € HT
- Rue Felsch : 22.469,00 € HT
- TOTAL : 52.732,00 € HT

Tranche conditionnelle :

- Rue de Dossenheim : 10.282,75 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

9) Rue Felsch : pose de bordurettes

Au vu des travaux de voirie prévus rue Felsch, après étude sur place, il est proposé la pose de bordurettes évitant ainsi le ruissellement des eaux lors de fortes pluies vers l'aire de jeux et sur le terrain de tennis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis proposé par le Bureau d'études A.A.E.P. d'un montant de 2.725,20 € TTC et d'autoriser le maire à procéder à la commande de ces travaux dans le cadre des travaux de voirie rue Felsch et signer tous les documents de rapportant à ce dossier.

10) Aménagement place de Neugartheim et place de la mairie

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le débat du dernier conseil concernant l'aménagement de la place de Neugartheim et des abords de la mairie.

Le Bureau d'Etudes A.A.E.P. a remis deux estimations concernant ces projets :

- Aménagement de la placette à Neugartheim : 39.000 € HT (46.800 € TTC)
- Aménagement abords de la mairie : 16.584 € HT (19.900,80 € TTC)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité décide de lancer une consultation.

11) **Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Après explication de Monsieur le Maire, en vue du remplacement du poste de secrétaire de mairie,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après délibération décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures, à compter du 1^{er} mai 2019, pour les fonctions de secrétaire de mairie.

12) **Demande de subvention de l'Amicale des pompiers du Kochersberg**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande du Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Kochersberg, Pascal BACH, pour l'obtention d'une subvention communale afin de soutenir leur association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de leur octroyer une aide pour 2019, à inscrire au budget primitif, d'un montant de 200 €.

13) **Avenant à la convention mise à disposition du service intérim pour le remplacement de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

Dans le cadre de la mission temporaire pour la mise à disposition d'un personnel non titulaire en remplacement de l'ATSEM en arrêt maladie et au vu de la prolongation de cet arrêt, il est proposé un avenant à la convention pour la durée de la prolongation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention subséquente n°2019-ATS-001 et à inscrire la dépense au budget.

14) **Urbanisme**

- PLUI
- Liste urbanisme

15) **Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 06.